

Réunion du Conseil Communal du 26/05/2008

Rapport officiel et en résumé

1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et les questions émanant des conseillers communaux.

2. Organisation scolaire 2008/2009 :

a) approbation provisoire de l'organisation de l'éducation précoce et de l'éducation préscolaire 2008/2009

Le conseil communal unanimement approuve l'organisation scolaire provisoire de l'éducation précoce et préscolaire 2008/2009.

b) approbation provisoire l'organisation de l'enseignement primaire 2008/2009

Le conseil communal unanimement approuve l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement primaire 2008/2009.

c) allocation d'un service à temps partiel de 75% d'une tâche complète à partir de la rentrée scolaire 2008/2009 à Mme Monique Philipp, institutrice d'éducation préscolaire

Le conseil communal unanimement alloue un service à temps partiel de 75% d'une tâche complète à partir de la rentrée scolaire 2008/2009 à Mme Monique Philipp, institutrice d'éducation préscolaire.

3. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 6.710.000,00 € T.T.C. pour la construction d'un Centre d'Intervention Régional pour le Service d'Incendie et de Sauvetage ainsi que pour la Protection Civile

Le conseil communal approuve les projet et devis définitifs au montant de 6.710.000,00 € T.T.C. pour la construction d'un Centre d'Intervention Régional pour le Service d'Incendie et de Sauvetage ainsi que pour la Protection Civile à Mamer le long de la route d'Arlon ; précise la répartition des quotes-parts du budget entre la partie attribuée à la Protection Civile et celle attribuée au Service d'Incendie et de Sauvetage comme suit :

a) part Service d'Incendie et Sauvetage (354,82 ‰) 2.381.000,00 € T.T.C.

b) part Protection Civile (645,18 ‰) 4.329.000,00 € T.T.C.

et précise finalement que le système de chauffage retenu est celui avec des « pellets ».

4. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2007

Le conseil communal décide à l'unanimité d'admettre

	service ordinaire	service extraordinaire
en reprises provisoires	11.407,99 €	250,00 €
en décharges	290,25 €	0,00 €
total	11.698,24 €	250,00 €

et d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention "à poursuivre".

5. Approbation de l'état des recettes de l'office social restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2007

Le conseil communal unanimement décide d'admettre en reprises provisoires la somme de 15.056,56 € d'après l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2007.

6. Classes nature et sports à Xonrupt (F) - décision sur l'engagement d'un moniteur et fixation de la rémunération

Le conseil communal unanimement autorise le collège échevinal à conclure un contrat de louage de service à durée déterminée avec Mme Sonja Steland, domiciliée à Luxembourg, pour la période du séjour à Xonrupt.

7. Allocation de subsides extraordinaires :

a) 500,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Mamer pour l'organisation d'un camp de jeunes à Sanem

Le conseil communal unanimement décide d'allouer au Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Mamer a.s.b.l. un subside extraordinaire de 500,00 € pour l'organisation d'un camp pour jeunes sapeurs-pompiers à Sanem du 16 au 20/07/2008 inclus.

b) 1.600,00 € à l'a.s.b.l. Tri-Speed Mamer pour l'organisation du 5^{ème} Mamer Laf

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Tri-Speed Mamer un subside extraordinaire de 1.600,00 € pour l'organisation du 5^{ème} Mamer Laf.

c) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. d'Georges Kayser Altertumsfuerscher à titre de participation aux activités archéologiques et culturelles

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. D'Georges Kayser Altertumsfuerscher un subside extraordinaire de 1.000,00 € à titre de participation aux activités archéologiques et culturelles de l'association.

d) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. Stëmm vun der Strooss à titre de contribution communale à la recette réalisée lors de l'Aendercheskiermes 2007 par différentes associations de Holzem

Le conseil communal unanimement décide de contribuer au don fait par différentes associations de Holzem à l'a.s.b.l. Stëmm vun der Strooss avec un montant de 1.000,00 €.

8. Fixation des indemnités du recensement agricole du 15/05/2008

Le conseil communal unanimement décide d'accorder les indemnités suivantes dans l'intérêt du susdit recensement à charge de la caisse communale, savoir:

- l'agent-recenseur touchera une indemnité de 4,46 € pour chaque feuille de recensement dûment remplie;
- l'agent-contrôleur touchera une indemnité de 1,92 € pour chaque feuille de recensement dûment contrôlée.

9. Fixation du prix de vente du livre « Mamer Revisited » à 30,00 €

Le conseil communal unanimement décide de fixer le prix de vente du livre « Mamer Revisited » à 30,00 €.

10. Affaires de personnel :

a) création d'un poste en qualité d'architecte-urbaniste sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service technique

Le conseil communal, avec onze contre deux voix, décide la création d'un poste en qualité d'architecte urbaniste sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service technique.

b) création d'un poste dans la carrière de l'expéditionnaire technique pour les besoins du service technique communal

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

c) nomination provisoire d'un expéditionnaire administratif au secrétariat communal (séance à huis clos)

M. Claude Lentz, demeurant à Capellen bénéficie d'une nomination provisoire comme expéditionnaire administratif au secrétariat communal.

d) nomination définitive de Mme Marie-Claire Jacobs comme expéditionnaire administratif au secrétariat communal avec effet au 01/10/2008 (séance à huis clos)

Mme Marie-Claire Jacobs, demeurant à Capellen, bénéficie d'une nomination définitive comme expéditionnaire administratif au secrétariat communal de la commune de Mamer avec effet au 01/10/2008.

e) démission honorable de ses fonctions d'institutrice d'éducation préscolaire à Mme Josée Kirsch-Fautsch avec effet à partir du 01/10/2008 (séance à huis clos)

A Madame Josée Kirsch-Fautsch, institutrice d'éducation préscolaire dans la commune de Mamer, est accordée démission honorable de ses fonctions d'institutrice d'éducation préscolaire dans la commune de Mamer avec effet au 01/10/2008.